

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 7
Nbre de suffrages exprimés : 10

Votes : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le 7 juillet à 14h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Vice-Présidente, en la salle de réunion de l'Agora à saint aubin de Blaye.

Date de convocation : 29 juin 2020

**Etaient Présents : Mmes DERVILLE- GOT – GUILLEN - LABARRIERE – MONSEIGNE-QUENTIN.
M LABRIEUX**

Absents représentés : Mme de ROFFIGNAC pouvoir à Mme GUILLEN, M. RENARD pouvoir à Mme MONSEIGNE, M. Jean-Jacques CORSAN pouvoir à Mme Pascale GOT

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN

Délibération N°2020-02-25: Renouvellement de l'accord cadre du Réseau de surveillance automatisé de la qualité des eaux des estuaires de la Charente, de la Gironde et de la Seudre (réseau MAGEST, Mesures Automatisées pour l'observation et la Gestion des ESTuaires nords aquitains) pour la période 2021-2024

Vu le CGCT ;

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés et notamment les enjeux « environnement global », « bouchon vaseux » et « ressource halieutique » ;

Considérant la nécessité de recueillir des données de qualité de l'eau vis-à-vis de paramètres physico-chimiques sur le territoire du SAGE ;

Considérant la nécessité d'exploiter les données recueillies et d'engager une discussion sur les éléments produits ;

Après discussion et à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

Article 1. D'autoriser Madame la Présidente à signer le renouvellement de l'accord de consortium du réseau MAGEST pour la période 2021-2024 ;

Article 2. De verser chaque année la participation du SMIDDEST de 5 500 € TTC inscrite au budget annexe Eau 2020 ;

Article 3. D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Saint-Aubin-de-Blaye, le 7 juillet 2020

La Présidente


Françoise de Roffignac